

Introduction à la déposition de Sicard Delort

Sicard Delort est le trente-quatrième déposants de ce registre. Il fut convoqué devant le tribunal inquisitorial le 28 avril 1300. Il dit avoir rencontré Raymond Delboc, par hasard, après un déjeuner avec des personnalités de Réalmont. Il nous apprend que c'est le viguier d'Albi, Hugues de Changey qui l'apporta avec lui sur sa mule. Il reconnaît qu'il a voulu faire son Melioirement comme les autres sur l'incitation et la démonstration du viguier en personne, mais qu'il ne put le faire complètement. Une femme qui passait interrompit son Melioirement et provoqua la dispersion du groupe. Du moins, c'est ce qu'il dit. Ensuite, pris de remord, il raconte qu'il était aller se confesser de cette grave faute et qu'il en reçu pénitence, en l'occurrence une série de pèlerinages et une amende en nature, de la pourpre réputée pour sa cherté.

La déposition de Bérenger Sabatier et de Durant de Lassalle rapportent la même rencontre dans la ferme de Sicard Delort, mais évidemment en des termes différents que Sicard Delort. Il faut comparer les trois récits pour comprendre que l'implication de Sicard Delort ne fut pas aussi innocente qu'il le prétend. Par ailleurs, la déposition de Garnier de Talapia atteste que Sicard Delort assista au Consolément de Pierre de Mezens, vers le mois d'août 1299. De même, la déposition de Guillaume de Maurian nous laisse encore entendre une toute autre réalité¹.

Il est possible que Sicard Delort ait été réellement surpris en train de faire son Melioirement et que par crainte d'être dénoncé, il préféra prendre les devants en allant se confesser.

Sicard Delord a cité cinq personnes.

Nous ne savons rien d'autre sur ce personnage. Nous pouvons juste supposer, vu ces fréquentations, qu'il appartenait à la bourgeoisie locale. Sicard Delort n'apparaît pas dans la liste des condamnés. Mais il nous apparaît douteux que sa confession et pénitence assura son blanchiment puisque des témoignages attestent de sa relapse.

Sicard Delort fut impliqué dans les dépositions des personnes suivantes : Bérenger Sabatier, Durand de Lassalle, Garnier de Talapia et Guillaume de Maurian.

¹ Voir f° 7 v°.